

AMNISTIE INTERNATIONALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Flash

AI Index: AFR 57/010/2002 (Document Publique)
Nr du Service de Presse : 162
13 septembre 2002

Togo: Amnesty International exige la libération immédiate de Claude Améganvi

Amnesty International déplore la condamnation le 13 septembre 2002, de Claude Améganvi à quatre mois de prison ferme pour "atteinte à l'honneur" et réitère son appel à la libération immédiate et inconditionnelle du leader du parti des travailleurs et responsable du mouvement "*Quelle solution pour le Togo?*".

Selon l'organisation, Claude Améganvi a été condamné seulement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Elle le considère comme prisonnier d'opinion.

Claude Améganvi, président du Parti des travailleurs (PT) et coordinateur de *Quelle solution pour le Togo ?*- mouvement créé récemment pour exposer, entre autres, des cas d'impunité - avait été arrêté par les forces de sécurité le 6 août 2002. Il avait été inculpé d' "atteinte à l'honneur et troubles à l'ordre public".

Il avait été arrêté alors qu'il sortait d'un entretien avec le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation au cours duquel il avait demandé la libération de deux enseignants, Djoua Tiguéna et Takana Badjessa, arrêtés après avoir distribué des tracts pour le mouvement *Quelle solution pour le Togo?*

L'article dont il a été accusé d'être l'auteur a été revendiqué par une autre personne.

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>

